



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉCISION

N°2014-11-10

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 16

Objet : Octroi d'une subvention PLAI/PLUS au bailleur social CODELOG pour la création en construction neuve de 11 logements sociaux de type PLAI et PLUS sur la commune de Bois d'Arcy.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 13 novembre 2014,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2010-01-05, du Conseil communautaire du 28 janvier 2010, portant délégation de compétence au Président et au Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°2007-12-15, du Conseil communautaire du 5 décembre 2007, sur la mise en place d'un nouvel outil financier temporaire de soutien à la réalisation de logements sociaux, mettant en application le contrat de développement de l'offre résidentielle des Yvelines (CDOR) ;

Vu les délibérations en date du 7 février 2008, du 16 décembre 2008, du 28 juin 2011, du 04 décembre 2012 et du 23 juin 2014 modifiant le règlement relatif à l'attribution de subventions pour la réalisation de logements de type PLAI ou PLUS.

La subvention attribuée aux bailleurs est effective depuis le 1^{er} janvier 2008 et valable pour tous les dossiers déposés avant le 31 décembre 2014.

Elle permet de contribuer au financement des opérations de logement de type PLAI et PLUS sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Le bailleur social CODELOG a déposé une demande de subvention en date du 28 octobre 2014 pour la réalisation de 11 logements sociaux type PLAI et PLUS situés 17/19 avenue Paul Vaillant Couturier à Bois d'Arcy.

Programme subventionné :

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Forfait PLAI PLUS
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
CODELOG	17/19 avenue Paul Vaillant Couturier	Bois d'Arcy	11				4	7		49 500 €

DÉCIDE :

- 1) de verser une subvention de 49 500 € (11 X 4500 €) à CODELOG pour la réalisation de onze logements sociaux situés 17/19 avenue Paul Vaillant Couturier à Bois d'Arcy ;
- 2) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 204, fonction 70, sur les natures 20422 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux relevant du droit privé et 204182 « subvention d'équipement versée aux autres établissements publics locaux - bâtiments et installations » pour les bailleurs sociaux dont le statut relève des établissements publics ;
- 3) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles, en deux exemplaires originaux,

Le 18 NOV. 2014

Pour le Président et par délégation,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

543 223 3329 9830 2886 22
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
223 223 223 223 223 223 223
0 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 0 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

22 22 22 22 22 22 22 22
2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
222 222 222 222 222 222 222
222 222 222 222 222 222 222

